

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-193****SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

FB/LN/CJ n° 2019/08

Objet de la délibération :**OBJET****AVIS de France Domaine  
Parcelle AD 338  
PARKING DE LA DROUETTE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **23**Pouvoir : **00**Votants : **23**Date de la convocation :  
3/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre 2019 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : QUAGLIARELLA Lydie.Absents : CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN



VU l'article L2241-1 du Code de Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDERANT que la commune est propriétaire du parking de la Drouette, situé lieu-dit « les Charrons », **Parcelle AD 338** à Epernon, pour une contenance de 6 223 m<sup>2</sup> ;  
CONSIDERANT que l'estimation du service des Domaines datant du 3/05/2016 fixait la valeur de ce bien à 22 000 € ;  
CONSIDERANT le projet de cession de ce bien à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France,  
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser au préalable l'avis sur la valeur du bien établi par France Domaine ;  
Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire de solliciter l'avis de France Domaine.  
Sur l'exposé présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190909-D2019\_09\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2019

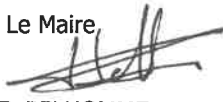
Publication : 12/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 9 septembre 2019

Le Maire,

  
F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.